

Conseillers présents : Alain MIRABEL, Annie CAZALE, Christiane LAPASSET, Dominique MONGE, Stéphanie BOURGEON, Daniel LAHILE.

Représentée : Marie-Geneviève LECLERCQ. Procuration à Mme LAPASSET.

Secrétaire de la séance : Annie CAZALE.

Début du Conseil 10h.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 17 juillet 2026.
 - Adoption du principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune d'Illartein.
 - Délibération complémentaire des délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.
 - Restauration du cadre du tableau « La Crucifixion ».
 - Informations et Questions diverses.
-
- [Approbation du compte rendu de la séance du 17 juillet 2026.](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- [Adoption du principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune d'Illartein.](#)

L'adoption du principe de coupure de l'éclairage public, sur le territoire de la commune d'Illartein, de 00h00 à 06h du matin, du 1^{er} janvier au 31 décembre est adopté à l'unanimité.

- [Délibération complémentaire des délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.](#)

Mr le maire étant à la fois délégué titulaire de la commune d'Illartein et dans le même temps de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées il ne peut représenter que l'une des parties. Il démissionne donc du poste de délégué titulaire de la commune d'Illartein.

La commune doit être représentée par un nouveau délégué. Il est fait appel à candidature auprès des conseillers, Mme LAPASSET se présente. Elle est élue à l'unanimité pour être déléguée de la commune auprès du PNR.

- Restauration du cadre du tableau « La Crucifixion ».

Le tableau de chœur de l'église d'Illartein est en cours de restauration. Le cadre du tableau doit lui aussi être restauré et consolidé. Deux devis sont présentés, l'un par l'Atelier du Lauragais qui a assuré la restauration de la toile, l'autre par L'atelier de Conservation-Restauration de sculptures.

Après présentation des deux devis par Mr le maire, le Conseil Municipal délibère et choisit le devis présenté par l'atelier du Lauragais moins onéreux que celui présenté par Mme Giletti.

Le devis s'élevant à 1440 euros HT une demande de subvention auprès de la FDAL sera effectuée.

- Informations :

Installation climatisation : avec les périodes de canicule qui se succèdent il semble indispensable d'installer la climatisation, au moins dans le bureau. Trois entreprises ont été sollicitées, pour l'instant un seul devis nous est revenu.

Escalier du clocher : L'escalier du clocher est très abîmé, dangereux. Nous avons reçu un devis d'un menuisier, près de 8000 euros. La société Bodet qui s'occupe de l'entretien des cloches suggère une échelle à crinoline bien moins onéreuse. En attente du devis.

Comptage routier RD 618. Du 10 au 23 août un nouveau comptage routier a été effectué par le département. 22385 véhicules ont traversé le village, dans les deux sens soit une moyenne de 1599 véhicules/jour, dont 80% en excès de vitesse.

Ariège fleurie. Le rapport du concours Ariège fleurie nous a été remis. Une habitante d'Illartein a été primée, Mme Denise LABORDE, bravo à elle. Son prix lui a été remis le 15 septembre dernier à Foix en présence de Mme Tequi Présidente du département de l'Ariège, de Mr Vigneau Président de la communauté de communes Couserans Pyrénées et Mr Pichan maire de Saint-Lizier.

La commune n'a malheureusement pas été primée malgré l'investissement de certains habitants et membres du conseil, ainsi que de l'employé communal ; qu'ils en soient remerciés. Le village compte participer de nouveau l'an prochain en souhaitant que davantage d'habitants s'associent à cette manifestation.

Le rapport peut être consulté à la mairie, ou sur le site internet de la commune, il donne des pistes sur les essences à privilégier...

- Questions diverses.

Passage piéton : la commune va étudier une demande de création d'un passage piéton au niveau du restaurant L'étable. Voir ce que dit la réglementation par rapport à la responsabilité de la commune ou de l'exploitant.

Travaux presbytère : Les travaux concernant la réhabilitation des logements du presbytère devraient commencer en fin d'année.

Ancienne mairie : Madame Bourgeon signale que des archives sont toujours stockées à l'étage de l'ancienne mairie, il existe une possibilité de les faire numériser par les archives départementales.

Motos : Mr Mirabel signale les nuisances sonores occasionnées durant les vacances d'été du fait d'adolescents à moto parcourant le village en soirée gênant les riverains .

Toutes les questions ayant été traitées le Conseil Municipal est clos à 12h15.